

On voit que ni l'archevêque de Lyon ni son Chapitre ne figuraient dans cette réunion; bien que l'assemblée se tint dans le palais archiépiscopal.

Pour s'expliquer la chose, il faut simplement se rappeler dans quels rapports se trouvaient alors la royauté et le pouvoir archiépiscopal.

Philippe le Bel n'avait pas encore pardonné à l'archevêque et au Chapitre leur récente révolte; et il laissait toujours la demeure du premier (1), le cloître du second, aux mains de ses agents.

Les principaux officiers du roi, Gilles dit de Malbuisson, bailli de Mâcon (2), Pons de Vissac (3), Jean d'Andelot (4), Hugues de Marzé (5) étaient là. Mais c'est plus spécialement devant Béraud de Mercœur, gouverneur militaire du Lyonnais, que furent portées (6) les déclarations plus haut résumées. Il avait reçu du roi, ainsi que quatre autres personnages (7), commission spéciale à cet effet.

(1) La principale, du moins. Nous n'ignorons pas qu'il avait dès lors un château à Pierre-Scise ; sans parler des autres résidences.

(2) Si le cadre de cette brève étude nous le permettait, nous ajouterions le nom de ce bailli à ceux que nous connaissons déjà et nous compléterions d'autant la liste restée inachevée de Brussel. (V. Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des Fiefs en France*, 1727, tome I, p. 490-491.)

(3) La place occupée par ce nom dans l'acte que nous analysons nous a porté à y voir le nom d'un officier ou agent royal.

(4) Même remarque.

(5) Même remarque.

(6) Tous les personnages plus haut cités ne prêtèrent pas à la fois le serment ci-dessus résumé. Guichard de Marzé parla au nom du clergé et de 3 nobles et Humbert de Vaux au nom des citoyens.

(7) Voici leurs noms : Regnaud de Sainte-Bonne, M^e Denis de Sens, Alain de Lamballe et Bernard de *Meso*. Ce dernier est appelé « *Familiare*